

	<p>Compte Rendu</p> <p>Réunion du Conseil Municipal</p>	<p>Réunion du : 22 septembre 2016</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 24 septembre 2016</p>
---	--	---

Date et heure de la réunion : jeudi 22 septembre 2016 à 20h00.
Convocation adressée le 16 septembre 2016.

Membres présents (12) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BEAUDEAU, Mme BONPAIN, Mme FERNANDES, M. GUERINET, M. HIRT, Mme POISSON.
Membres absents excusés (4) : M. FAVIER, M. BLANCHER, Mme GUITTON, Mme PIMPAUD.
Pouvoirs (3) : Mme BETHOULE a donné pouvoir à M. ZAVAN.
M. DEPEUX a donné pouvoir à Mme BELUGUE.
Mme RIBEYROL a donné pouvoir à M. CAPURON.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)												
<p>1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.</p> <p>2 – Réfection de la toiture de l'Eglise et de la Sacristie – Choix de l'entreprise.</p>	<p>Pas de remarque.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la réfection de la toiture de l'Eglise et de la Sacristie. Il donne lecture des différentes propositions qui sont parvenues en mairie :</p> <table border="1" data-bbox="347 1370 1032 1697"> <thead> <tr> <th>Nom de l'entreprise</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bonnet & Compagnie les Mails 24140 St Georges de Montclar</td> <td>39 384,48 €</td> </tr> <tr> <td>Sarl Toits d'Aquitaine 11 rte du Bourg de Pombonne 24100 Bergerac</td> <td>39 159,17 €</td> </tr> <tr> <td>Ets Camblong ZAE du Landry 24750 Boulazac</td> <td>35 917,90 €</td> </tr> <tr> <td>Aquitania Construction Les artisans de la Pierre 24400 Sourzac</td> <td>37 422,40 €</td> </tr> <tr> <td>Sarl Borde Père et Fils ZAE roc de la Peyre 24240 Sigoules</td> <td>37 577,26 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Monsieur le Maire donne la parole à M. ZAVAN. Le 1^{er} adjoint explique qu'il a reçu 6 entreprises et seules 5 d'entre-elles ont soumissionné. Il présente un tableau synthétique des différentes propositions et les notes attribuées par la commission d'Appel d'offres pour chacun des trois critères : valeur financière (50 %), valeur technique (40 %) et délai d'exécution (10 %).</p>	Nom de l'entreprise	Montant HT	Bonnet & Compagnie les Mails 24140 St Georges de Montclar	39 384,48 €	Sarl Toits d'Aquitaine 11 rte du Bourg de Pombonne 24100 Bergerac	39 159,17 €	Ets Camblong ZAE du Landry 24750 Boulazac	35 917,90 €	Aquitania Construction Les artisans de la Pierre 24400 Sourzac	37 422,40 €	Sarl Borde Père et Fils ZAE roc de la Peyre 24240 Sigoules	37 577,26 €	<p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil. <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir l'entreprise CAMBLONG située à BOULAZAC (Dordogne), pour un montant de 35 917,90 € H.T., • Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière.
Nom de l'entreprise	Montant HT													
Bonnet & Compagnie les Mails 24140 St Georges de Montclar	39 384,48 €													
Sarl Toits d'Aquitaine 11 rte du Bourg de Pombonne 24100 Bergerac	39 159,17 €													
Ets Camblong ZAE du Landry 24750 Boulazac	35 917,90 €													
Aquitania Construction Les artisans de la Pierre 24400 Sourzac	37 422,40 €													
Sarl Borde Père et Fils ZAE roc de la Peyre 24240 Sigoules	37 577,26 €													

<p>3- Lancement d'un appel d'offre pour le contrôle technique des bâtiments communaux.</p>	<p>Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat passé avec la SOCOTEC est arrivé à son terme et qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour les vérifications techniques périodiques et réglementaires des installations de sécurité de tous les bâtiments communaux.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de lancer un appel d'offre pour les vérifications techniques périodiques et réglementaires des installations de sécurité de tous les bâtiments communaux.
<p>4 – A.T.D. - Convention Administration Numérique.</p>	<p>Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Agence Technique Départementale (A.T.D.) de la Dordogne a signé un marché public avec Berger-Levrault ainsi qu'une convention de mutualisation avec le Conseil Départemental et ce dans le cadre du développement rapide de l'administration numérique.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise le logiciel <i>e.magnus</i> fourni par Berger-Levrault.</p> <p>À cet effet l'A.T.D. propose à la collectivité une convention pour la migration, l'assistance, la formation, la maintenance et l'hébergement de la solution progicelle <i>e.magnus</i> de Berger-Levrault.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la convention administration numérique avec l'Agence Technique Départementale (A.T.D.), • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.
<p>5 – Modification n° 3 du PLU : avis du Conseil Municipal.</p>	<p>Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la loi Macron, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a prescrit des procédures de modification des PLU (Plan Local d'Urbanisme) existants dans son périmètre, par délibération en date du 23 mai 2016. La commune de Cours de Pile est concernée par une modification n° 3 du PLU.</p> <p>Monsieur le Maire explique qu'il est donc nécessaire d'adapter le règlement des zones A (Agricoles) et N (Naturelles) aux dispositions de la loi Macron.</p> <p>Il présente les modifications et/ou ajouts ou suppression de texte apportés aux différents articles de ce règlement, et proposés par la commission urbanisme, en concertation avec le service urbanisme de la CAB.</p>	<p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prend acte de la présentation faite par Monsieur le Maire, • Donne un avis favorable aux modifications du règlement présentées par Monsieur le Maire.
<p>6 – Prévention des risques professionnels.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. À ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.</p> <p>Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Dordogne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, • Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL, • Autorise Monsieur le Maire ou

<p>7 – Rapport d'activité 2015 de la CAB.</p>	<p>Préalablement à la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a fait parvenir aux élus et par messagerie le rapport d'activité de la CAB pour l'année 2015. Il en fait une présentation synthétique.</p> <p>Un élu s'étonne de la présentation tardive de ce rapport (septembre 2016 pour un RA de 2015). Il demande s'il sera possible à la CAB de rédiger le rapport d'activité 2016 beaucoup plus tôt en 2017.</p>	<p>à défaut son adjoint à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.</p> <p>Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la CAB.</p>
<p>8 – Questions diverses.</p>	<p>➤ <i>Didier CAPURON (Maire) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des établissements scolaires : dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), au plan national un abondement de 50 millions d'euros a été décidé le 24 août dernier. Les récents travaux effectués au niveau du groupe scolaire (volets roulants électriques) et ceux à venir (remplacement portes d'accès à la maternelle, interphones aux deux établissements) sont susceptibles d'être éligibles au FIPD et de bénéficier de subventions à hauteur de 20 à 80 % du coût hors taxe des travaux. Un dossier global va être monté rapidement (avant le 10 octobre) pour un financement sur l'année budgétaire 2016. <p>➤ <i>Joëlle BELUGUE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La rentrée scolaire s'est bien déroulée. • Cantine : le cuisinier est maintenant assisté d'une agent pendant quelques heures pour la préparation des repas et cette nouvelle organisation donne entière satisfaction. <p>➤ <i>Didier RUDELIN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accident de la route au pont de Bazet entraînant une pollution du ruisseau de La Conne. • Plusieurs bovins en provenance d'une ferme de commune voisine se sont échappés, ont séjourné dans le jardin d'une administrée et ont dû être raccompagnés à leur enclos. <p>➤ <i>Christian GUERINET :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport scolaire : RAS. Un bus n'est pas complet contrairement à l'année dernière. <p>➤ <i>Gregory HIRT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'interroge sur l'avancement de l'acquisition foncière pour le Centre de Loisirs. 	

	<p><i>Monsieur le Maire explique que le dossier (DUP) suit son cours. Le commissaire enquêteur va assurer trois permanences (les 11, 21 et 27 octobre) après quoi la procédure va se finaliser vraisemblablement en tout début d'année 2017.</i></p> <p>➤ <i>Alexandrina FERNANDES :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A été sollicitée pour une suggestion d'aire de jeux pour les enfants.</i> <p><i>Monsieur le Maire indique que cela mérite réflexion tout en exprimant sa plus grande réserve par rapport aux inconvénients et problèmes (vandalisme, dégradation, etc..) qui ne manqueraient pas de se présenter avec une pareille structure.</i></p> <p><i>Il rappelle qu'il existe des activités au sein du RAM (Relais d'Assistante Maternelle), 3 fois par semaine.</i></p> <p>➤ <i>André ZAVAN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rencontre avec des élèves du Lycée de La Brie et leurs professeurs dans le cadre d'un projet d'aménagement suggéré par le RVPB (restauration d'un lavoir avec sa source et sa pièce d'eau près du Château de Pile).</i> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	---	---

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.